

# F.F.T.T. LIGUE HAUTS-DEFRANCE COMITE DE L'AISNE



# Règlement de la Coupe de l'Aisne par équipes.

## Saison 2022 / 2023

### **ARTICLE 1: FORMULE DE LA COMPETITION**

# 3 COUPES SONT DISPUTÉES, TOUTES PAR EQUIPES DE DEUX OU TROIS JOUEURS (le 3ème joueur ne peut disputer que le double) :

- **Coupe A**: avec maximum de 899 points licence pour chaque joueur.
- **Coupe B**: avec maximum 1299 points licence pour chaque joueur.
- Coupe C : toutes catégories.
- Tirage au sort intégral sans tête de série à chaque tour effectué lors d'une réunion de CD ou en un lieu qui sera communiqué.
- Le club tiré en premier est le club qui reçoit.
- Les points licence pris en compte seront ceux de la première phase.

### **ARTICLE 2: DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

### 1<sup>er</sup> tour :

Tirage au sort intégral avec une équipe qualifiée d'office (la dernière tirée au sort) si le nombre d'équipes inscrites est impair.

Les vainqueurs sont qualifiés pour le  $2^{\text{ème}}$  tour principal. Les meilleurs des perdants sont également qualifiés pour le  $2^{\text{ème}}$  tour principal jusqu'à concurrence d'un nombre d'équipes qualifiées égal à 2, 4, 8,16 ...

Les moins bons des perdants sont reversés au 2<sup>ème</sup> tour consolante.

### 2<sup>ème</sup> tour principal.

Tirage au sort intégral.

Les vainqueurs sont qualifiés pour le 3<sup>ème</sup> tour principal.

Les perdants sont reversés au 3<sup>ème</sup> tour consolante.

2<sup>ème</sup> tour consolante.

Tirage au sort intégral.

Les vainqueurs sont qualifiés pour le 3<sup>ème</sup> tour consolante.

Les perdants sont définitivement éliminés.

3<sup>ème</sup> tour principal et suivants.

Tirage au sort intégral.

Les vainqueurs sont qualifiés pour le tour principal suivant.

Les perdants sont définitivement éliminés.

• 3<sup>ème</sup> tour consolante.

Ce tour regroupe les vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour consolante et les perdants du 2<sup>ème</sup> tour principal.

Tirage au sort intégral avec une équipe qualifiée d'office (la dernière tirée au sort) si le nombre d'équipes qualifiées est impair.

Les vainqueurs sont qualifiés pour le 4<sup>ème</sup> tour consolante. Les meilleurs des perdants sont également qualifiés pour le 4<sup>ème</sup> tour consolante jusqu'à concurrence d'un nombre d'équipes qualifiées égal à 2, 4, 8,16 ...

Les moins bons des perdants sont définitivement éliminés.

• 4<sup>ème</sup> tour consolante et suivants.

Tirage au sort intégral.

Les vainqueurs sont qualifiés pour le tour consolante suivant.

Les perdants sont définitivement éliminés.

Règles pour départager les perdants.

Les équipes perdantes sont départagées de la manière suivante :

- a) les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points-rencontres.
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points-parties perdues
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées par les manches perdues
- d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus
- e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

• Cette formule assure au minimum 2 matchs à chaque équipe et une élimination directe après deux défaites.

### **ARTICLE 3: DEROULEMENT DE LA RENCONTRE**

- Chaque rencontre se dispute en 5 parties, 4 simples et 1 double. Toutes les parties sont jouées.
- Les parties doivent se faire dans l'ordre de la feuille de match.
- Les résultats doivent parvenir au plus tard le mardi suivant la rencontre par mail à l'adresse <u>tabary.patrick56@gmail.com</u> (la feuille de rencontre scannée en pièce jointe). Il appartient au club vainqueur d'envoyer les résultats.

### **ARTICLE 4 : CALENDRIER DES RENCONTRES**

- Les coupes se disputeront aux dates suivantes : 12/11/22, 17/12/22, 07/01/23, 25/02/23 20/05/23 et finale le 10/06/23.
- Suivant le nombre d'inscrits, certaines dates pourront être supprimées.
- Les finales se disputeront en un lieu unique le même jour, le 10/06/23
- Le calendrier des trois coupes sera identique.

### **ARTICLE 5: PARTICIPATION DES JEUNES ET DES FEMININES**

Les féminines et les jeunes sont autorisés à participer quel que soit leur nombre.

### <u>ARTICLE 6 : NOMBRE D'EQUIPES AUTORISEES PAR CLUB</u>

Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il le désire.

### **ARTICLE 7 : BRULAGE**

- Au début des coupes, à chaque équipe d'une association, est affecté un numéro (équipe 1-2-3 etc...).
- Au titre d'un même tour de coupe, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe.
- Un joueur ayant disputé une rencontre dans une équipe ne peut plus participer à la coupe dans une autre équipe.

### **ARTICLE 8 : REPORT DE MATCH**

- Les dates figurant au calendrier des rencontres sont des dates limites.
- Aucun report ne sera accepté, sauf cas exceptionnel (intempéries, accident ...)
- Si les deux équipes ne trouvent pas d'accord pour la rencontre, la date du calendrier est considérée comme la date officielle.
- Si la date limite de la rencontre n'est pas respectée, les deux équipes concernées seront éliminées et une équipe sera repêchée pour la remplacer.

### **ARTICLE 9 : ARBITRAGE DES RENCONTRES**

- L'arbitrage des rencontres est partagé par les deux équipes.
- L'équipe vainqueur doit envoyer les résultats au plus tard le mardi suivant la rencontre par mail à l'adresse <u>tabary.patrick56@gmail.com</u> (la feuille de rencontre scannée en pièce jointe au plus tard 48 heures après la date de la rencontre figurant au calendrier.

### **ARTICLE 10 : EQUIPE INCOMPLETE**

- La rencontre est jouée, et le match est perdu sur le score de 0-5.
- Les résultats individuels sont validés.
- Si les 2 équipes sont dans ce cas de figure, les 2 équipes seront éliminées, et 1 équipe sera repêchée.

### **ARTICLE 11: FRAIS ET DATE D'INSCRIPTION**

- Les frais d'inscription s'élèvent à **10**€ par équipe. Le paiement se fera par l'avis de paiement envoyé au club.
- La date de clôture d'inscription est le 17 Octobre 2022. Les inscriptions se font uniquement par mail à l'adresse <u>tabary.patrick56@gmail.com</u>

### **ARTICLE 12: PRISE EN COMPTE DES RESULTATS INDIVIDUELS**

Les résultats des parties individuelles seront pris en compte pour le calcul du classement des joueurs.

Coef: 0,50.